Envoyé en préfecture le 02/02/2023
Reçu en préfecture le 02/02/2023
Publié le
ID : 023-200067189-20230131-20230109-DE

CREUSE SUD-OUEST
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

République Française
Département de la Creuse
Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

2023/01/09

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 31 janvier 2023 - Délibération n° 2023/01/09

Objet : AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS AU CONTRAT DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER DU BATIMENT ARTISANAL DE LA ZA A AHUN.

L'an deux mille vingt-trois, le 31janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 23 janvier 2023, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – RIGAUD Régis – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – FINI Alain – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE Annick – GAUTIER Laurent – MAGOUTIER Gérard – VALLAEYS Gaël – CLONCHON Bruno – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – MEYER Christian – SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – RABETEAU Raymond – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – COUCAUD Thierry – LAROCHE Michel – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – NOURRISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – TROUSSET Patrick – GAILLARD Thierry – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : COTICHE Thierry – DUBOUIS Sandrine – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – DESSEAUVE Nadine – DAURY Claudine – POITOU Delphine – AUGUSTYNIAK Jérôme.

Pouvoirs :

1. M. Thierry COTICHE Sandrine donne pouvoir à M. DESLOGES Georges ;
2. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à M. BOUDEAU Philippe ;
3. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à Mme Karine GARGUEL ;
4. M. BENABDELMALEK Clément donne pouvoir à M. Régis RIGAUD ;
5. Mme DESSEAUVE Nadine donne pouvoir à M. GRENOUILLET Jean-Yves ;
6. Mme DAURY Claudine donne pouvoir à M. RABETEAU Raymond ;
7. Mme POITOU Delphine donne pouvoir à Mme DEFEMME Catherine ;
8. M. AUGUSTYNIAK Jérôme donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry.

Suppléance : Néant.

Secrétaire de séance : M. DERIEUX Nicolas

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	49	57			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
57	0	0	0	0	0

Envoyé en préfecture le 02/02/2023
Reçu en préfecture le 02/02/2023
Publié le
ID : 023-200067189-20230131-20230109-DE

Vu la délibération n°2020/12/05 en date du 8 décembre 2020 autorisant le Président de la Communauté de communes à signer le contrat de crédit-bail avec le représentant de la SAS [illegible] authentiques de vente du terrain d'assiette viabilisé et du bâtiment réalisé ;

Le Président expose les éléments suivants :
En 2020, la Communauté de communes a construit un atelier-relais artisanal sur la zone d'activité intercommunale de la Ganne, sur la commune d'Ahun. Ce bâtiment a été mis à disposition de la SAS ACCI Creuse par un contrat de crédit-bail immobilier d'une durée de 15 années, signé le 11 janvier 2021, et publié au service de publicité foncière de Guéret, pour y exercer les activités suivantes :

- Réalisations électriques.
- Câblage électrique.
- Stockage.
- Montage d'ensembles mécatroniques.

Le Conseil communautaire a autorisé le Président de la Communauté de communes à signer le contrat de crédit-bail avec le représentant de la SAS ACCI CREUSE ainsi que, ultérieurement, les actes authentiques de vente du terrain d'assiette viabilisé et du bâtiment réalisé.

La SAS ACCI Creuse dépend du groupe METIS (SAS), dont le Président est également son unique représentant. METIS détient d'autre sociétés exerçant des activités proches, dont la SAS Atelier de Câblage du Centre (ACC), son siège étant situé à Domérat (03).
La SAS ACCI CREUSE et la SAS ACC font toutes les deux parties du pôle « électricité et automatisme » de METIS, leurs activités étant complémentaires.

Une fusion – absorption de la SAS ACCI CREUSE par la SAS ACC est intervenue et a pris effet selon une décision du 30 décembre 2022. Dans le cadre de cette nouvelle organisation, la SAS ACCI CREUSE a donc été dissoute mais sans liquidation. La SAS ACC souhaite poursuivre les activités de la SAS ACCI CREUSE sur le site d'Ahun, engendrant ainsi une substitution de la SAS ACC à la SAS ACCI CREUSE au contrat de crédit-bail immobilier en cours avec la Communauté de communes. Cette opération n'impacte pas l'activité économique locale ni les conditions d'occupation, financières et de durée du crédit-bail signé initialement avec la SAS ACCI Creuse.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

→ Autorise M. le Président à signer un avenant n°1 au contrat de crédit-bail pour substituer la SAS ACC à la SAS ACCI CREUSE dans les droits du crédit-bail,
→ Autorise M. Le Président à signer tout éventuel avenant au crédit-bail ne remettant pas en cause les conditions financières,
→ Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest
Le Président